

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2025
Concernant

L'Association
« INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES »

3, Rue du 4 Février
68500 – GUEBWILLER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 Décembre 2025

A l'ensemble des membres de l'association l'Institut Européen des Arts Céramiques,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Association du 11 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association l'Institut Européen des Arts Céramiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons porté une attention plus particulière aux cycles subventions allouées ainsi qu'au cycle frais de personnel de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres présents à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et le rapport financier présentés par votre Conseil d'Administration et votre trésorier et dans les documents soumis à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel promet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vieux Thann, le 31 mars 2026

David COLOM
Commissaire aux comptes


1, rue Ivan Kaemmerlen
68800 VIEUX-THANN
Tél. 03 89 37 23 39 - Fax 03 89 37 23 27
Siret 413 277 195 00074 - APE 6920 Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	87 595	64 733	22 862	28 497	-5 635	-19.77
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	15 431	10 695	4 736	7 376	-2 640	-35.80
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	103 026	75 428	27 598	35 873	-8 275	-23.07
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	19 177		19 177	22 012	-2 835	-12.88
ACTIF CIRCULANT	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	64 210		64 210	11 710	52 500	448.33
	Autres créances	23 194		23 194	24 000	-806	-3.36
	Charges constatées d'avance	1 618		1 618	1 733	-115	-6.63
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
ACTIF CIRCULANT	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	311 169		311 169	298 893	12 276	4.11
	Total de l'actif circulant (IV)	419 368		419 368	358 348	61 020	17.03
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	522 394	75 428	446 966	394 221	52 745	13.38

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)						
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	47 908		47 908			
	Report à nouveau	209 553		143 911		65 642	45.61
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 000		65 642		-642	-0.98
	Subventions d'investissement	11 420		14 381		-2 961	-20.59
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	333 882		271 843		62 039	22.82
AUTRES FONDS PROPRES							
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	15 802		10 834		4 968	45.86
	Total des provisions (II)	15 802		10 834		4 968	45.86
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 098		-1 098	-100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 830		53 891		-23 061	-42.79
	Dettes fiscales et sociales	34 342		30 403		3 940	12.96
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	21 110		26 153		-5 043	-19.28
	Produits constatés d'avance	11 000				11 000	
	Total des dettes (III)	97 282		111 545		-14 263	-12.79
	Ecarts de conversion passif (IV)						
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	446 966		394 221		52 745	13.38

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

97 282 111 545

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202512			Exercice N-131/12/202412		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	291 120		291 120	250 785		40 335	16.08
Montant net du chiffre d'affaires	291 120		291 120	250 785		40 335	16.08
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			179 536	189 919		-10 383	-5.47
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				473		-473	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			6 271	5 556		715	12.87
Total des Produits d'exploitation (I)			476 926	446 733		30 193	6.76
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 817	17 031		-6 214	-36.48
Variation de stock			2 835	-3 178		6 013	189.20
Autres achats et charges externes (1)			200 500	198 772		1 729	0.87
Impôts, taxes et versements assimilés			2 492	1 826		666	36.47
Salaires			142 387	126 856		15 532	12.24
Cotisations sociales			38 778	33 171		5 608	16.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 275	7 996		279	3.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			4 968	891		4 077	457.58
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			1 124	701		423	60.34
Total des Charges d'exploitation (II)			412 178	384 065		28 112	7.32
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			64 748	62 668		2 080	3.32
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)		255		222	33	14.75
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)		255		222	33	14.75
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)		3		24	-21	-87.90
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)		3		24	-21	-87.90
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		252		198	54	27.32
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		65 000		62 866	2 134	3.40
Produits exceptionnels (VII)				2 776	-2 776	-100.00
Charges exceptionnelles (VIII)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				2 776	-2 776	-100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		477 181		449 731	27 449	6.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		412 181		384 089	28 091	7.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		65 000		65 642	-642	-0.98

(2) Dont produits concernant les entreprises liées
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 446 965.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 473 966 Euros et dégagant un excédent de 65 000.06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

BENEVOLAT

L'Association a bénéficié pour toutes les actions entreprises au cours de l'année 2025, de l'aide de bénévoles, détaillée et évaluée ci-après :

Travaux de maintenance des locaux et gestion d'atelier : 25 heures valorisées à 575 €

Aide aux expositions, résidences d'artistes et permanences assurées par les membres du CA et bénévoles (Expositions, salons, portes ouvertes) : 208 heures valorisées à 4 784 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Animation, gestion et représentation de l'Association par le président et le vice-président :
58 heures valorisées à 1334 €

Total des contributions bénévoles : 6 693 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	88 121		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 431		
TOTAL	103 552		
TOTAL GENERAL	103 552		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		526	87 595	87 595
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 431	15 431
TOTAL		526	103 026	103 026
TOTAL GENERAL		526	103 026	103 026

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		59 625	5 635	526	64 733
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 054	2 640		10 695
TOTAL		67 679	8 275	526	75 428
TOTAL GENERAL		67 679	8 275	526	75 428
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	5 635				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 640				
TOTAL	8 275				
TOTAL GENERAL	8 275				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	23 194
Total	23 194

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 164
Dettes fiscales et sociales	25 382
Total	50 546

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 618
Total	1 618
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	11 000
Total	11 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	3 181
55 à 59 ans	6 à 10 ans	5 223
45 à 54 ans	11 à 20 ans	7 071
35 à 44 ans	21 à 30 ans	327
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		15 802

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn over faible

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	7 037	8 765	